

Division 1^{er} degré
Bureau du mouvement et
des opérations de gestion collective

Affaire suivie par :
Magali BRANDY
Malika CAPDERROQUE
Marion GUERIN

Tél : 05 59 82 22 15
05 59 82 22 56
Mél : ce.ia64-col1d@ac-bordeaux.fr

Pau, le 31 octobre 2024

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mmes et M. les directeurs d'écoles publiques
Mmes et M. les directeurs d'établissement spécialisé
Mmes et M. les principaux de collège (siège de SEGPA,
d'ULIS, de classe relais, d'accueil des élèves du
voyage, référents scolaires)
Monsieur le directeur de la MDPH
**Pour communication immédiate à l'ensemble des
enseignants du 1^{er} degré**
Mmes et M. les inspecteurs de l'éducation nationale
**Pour information et communication aux CPC,
CPEPS, CPD, référents scolaires, secrétaire CDOEA
et ERUN de leur circonscription**
Mesdames le médecin du travail et les assistantes de
service social des personnels
Pour information

Objet : Mobilité des personnels enseignants du premier degré sur postes à profil (POP) - rentrée scolaire 2025

Je vous informe que le mouvement interdépartemental sur postes à profil des enseignants du 1^{er} degré au titre de l'année 2025 dit "mouvement POP" est organisé selon les modalités décrites dans les lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité du 22 octobre 2024.

Je vous invite à consulter ces lignes directrices de gestion publiées au [BOENJS spécial n°5 du 31 octobre 2024](#).

Les enseignants pourront formuler jusqu'à 6 vœux via l'application COLIBRIS, en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>

Période de saisie des vœux sur l'application COLIBRIS :

**du mercredi 6 novembre 2024 à 12 heures (heure de Paris)
au mercredi 27 novembre 2024 à 12 heures (heure de Paris)**

Afin de faciliter la démarche des personnels dans la formulation de la demande de mobilité, une plateforme Info mobilité ministérielle est accessible les jours ouvrés entre 9 h 00 et 18 h 30 (heure de Paris) au 01 55 55 44 44 du **mardi 5 novembre 2024 au mercredi 27 novembre 2024**.

Annulation de vœu ou de la mobilité POP obtenue – NOUVEAU :

Un agent qui formule des vœux dans le cadre du mouvement POP peut désormais annuler un ou plusieurs de ses vœux ou la mobilité obtenue durant la période de saisie des vœux.

Les candidats dont les profils sont les plus adaptés aux postes proposés seront convoqués à un entretien par courriel.

Suite aux entretiens de la commission de sélection, les candidats ayant obtenu un avis favorable au recrutement seront classés, dans l'application POP1D dédiée, en fonction de l'adéquation de leur profil avec le poste.

Le candidat peut également supprimer un ou plusieurs vœux en adressant un courriel à l'adresse figurant sur la convocation du 27 novembre 2024 (12 heures) au 22 janvier 2025 (inclus).

Les enseignants classés sur un poste POP, quel que soit le rang de classement sur ce poste, seront informés par courriel le **19 février 2025** de la suite donnée à leur candidature.

L'acceptation d'un poste est définitive. L'enseignant retenu dans le cadre de la procédure POP et affecté définitivement dans le département, devra respecter une durée minimale de **trois ans** sur poste avant de pouvoir participer à nouveau au mouvement départemental et interdépartemental.

Il est rappelé que les candidatures devront être transmises uniquement sur l'application COLIBRIS.

François-Xavier PESTEL

